



L'année 2020 de la SSA

RAPPORT ANNUEL

#OHNEKUNSTWIRDSSTILL

#CULTUREISMYJOB

#SENZACIRCO

#SANSCULTURELESILENCE

#NONESENTIEL

#NOCULTURENOFUTURE

#LARTENONSIFERMA

#OUVREZLESTHEATRES

#KULTURERHALTEN

#ELLEESTOÙLASORTIE

#FIRSTOUTLASTIN

#OHNETANZ

SOMMAIRE

1 Perception des droits	page 4	3 Flux financier	7	7 Les fonds	13
<i>Une année marquée par le début de la crise sanitaire</i>	6	4 Répartition des droits	8	8 Organisation	16
<i>Droits d'émission RTS et RSI</i>	6	5 Relations extérieures	10	9 Rapport de l'organe de révision	19
2 Taux de frais et commissions	7	6 Membres	12	10 Bilan & Comptes	21

Isolement et rassemblement

Nous avons connu le confinement. En l'espace de quelques semaines, dès mars 2020, toute la vie culturelle de la scène et de l'audiovisuel s'est interrompue. Les milieux culturels se sont retrouvés à l'arrêt, isolés de toutes parts: autrices et auteurs, techniciennes et techniciens, comédiennes et comédiens, musiciennes et musiciens.

Et pourtant, dans les mois qui suivirent - alors que sidération et désespoir se succédaient - quelque chose commençait à naître. Quelque chose qui manquait sans doute au paysage culturel romand: le fait de parler au nom de tous les artistes.

Très souvent en effet, chacun parlait surtout pour soi: la scène pour la scène, l'audiovisuel pour l'audiovisuel, la musique pour la musique. Ces derniers mois, on a ainsi vu le contenu de la parole publique des artistes et de leurs représentantes et représentants se modifier: voilà qu'ils parlaient pour toutes et pour tous. Comme s'il ne s'agissait plus d'attirer l'attention sur sa réalité propre, mais plutôt de préciser sa position dans un paysage général mis en danger. Là où d'ordinaire pas mal de couvertures étaient tirées à soi, voilà que beaucoup ont utilisé l'espace médiatique pour parler de l'ensemble des disciplines artistiques et des personnes concernées. Dans l'esprit de n'oublier personne et de respecter la réalité de chacun et chacune.

Il se trouve que ces dernières valeurs sont au cœur des principes fondateurs de la SSA. Au milieu de ce marasme, il y a donc lieu de se réjouir de voir que les artistes et leurs porte-paroles ont choisi d'expliquer, encore et toujours, les complexités et les réalités des expressions culturelles et l'implication de leur arrêt quasi systématique.

Un dernier mot: les prochaines pages vous montreront que l'exercice 2020 de notre coopérative est paradoxalement très bon. Cela a été possible parce que nos équipes ont accepté d'adapter leurs conditions aux conséquences de la pandémie. Qu'elles soient chaleureusement remerciées de s'être rassemblées, elles aussi, dans les rangs des autrices et auteurs.

Denis RABAGLIA,
Président du Conseil d'Administration

L'année 2020 en bref

Marquée par les effets négatifs de la crise sanitaire, l'année 2020 présente une image contrastée:

- La perception des droits est de CHF 23'884'132.- (-5.45 % par rapport à 2019). Le recul des droits de représentation scénique a été partiellement compensé par une progression dans les autres domaines.
- La SSA a pris des mesures dès que le gouvernement a édicté les premières restrictions au mois de mars: gel de la quasi-totalité des projets et investissements, recours au chômage partiel et mise en œuvre rapide d'économies au niveau des charges courantes.
- Il en résulte un taux moyen des commissions resté très bas: 11.12 % (-0.75 point).
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. La masse des droits versés a diminué (-8.91 %), en raison des interdictions et de l'absence de certains phénomènes exceptionnels qui avaient positivement influencé l'exercice 2019.
- Les problèmes rencontrés dans les répartitions des droits d'émission ont suscité des travaux intenses en bonne intelligence avec la RTS et la RSI. Les contrats avec ces diffuseurs ont été renégociés avec succès.
- La nouvelle Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020. La vidéo à la demande fait désormais l'objet d'un droit à rémunération en faveur des autrices, auteurs et interprètes d'œuvres audiovisuelles. Cette rémunération est négociée depuis le printemps 2020 dans le cadre d'un Tarif commun à quatre sociétés de gestion suisses. La SSA agit comme société gérante de ce Tarif commun portant le numéro 14, en étroite collaboration avec Suissimage.
- Cette délicate transition du régime contractuel vers un régime de rémunération placé sous surveillance étatique intervient en période de forte progression des offres en ligne.
- L'exercice 2020 a permis d'attribuer CHF 1,001 million au Fonds Culturel et CHF 985'140.- aux fonds sociaux.
- 135 autrices et auteurs ont été soutenus par l'action culturelle.
- Les milieux associatifs suisses ont su se fédérer pour représenter les intérêts du secteur culturel auprès des autorités, revendiquant sans relâche des mesures de soutien et de compensation. La SSA s'est jointe à leurs voix à de nombreuses reprises.
- Dans l'Union européenne, les sociétés de gestion ont combattu les effets de la pandémie tout en veillant à un développement positif de la transposition d'une nouvelle directive sur le droit d'auteur.
- Malgré la pandémie, la SSA est restée opérationnelle sans interruption.



1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2019 CHF	2020 CHF	% de l'encaissement total	Ecart en %	
Droits de gestion collective obligatoire						
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	3'060'491.98	3'057'553.57			
	retransmission (TC 2)	37'169.73	29'162.28			
	réception publique (TC 3)	493'383.19	485'187.70			
	copie privée (TC 4)	468'121.10	473'037.85			
	location (TC 5)	5'623.64	21'216.80			
	location (TC 6)	238.60	213.40			
	utilisation scolaire (TC 7)	124'067.80	125'581.35			
	utilisation entreprise (TC 9)	130'210.30	139'755.10			
	utilisation par personnes handicapées (TC 10)	1'391.90	1'731.15			
	copie privée (TC 12)	854'333.84	888'383.89			
	utilisation œuvres orphelines (TC 13)	-	-			
			5'175'032.08	5'221'823.09	21.86 %	0.90 %
	Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	3'215'437.50	3'252'880.66			
	TC 4 à 6 et 12	2'429'210.92	2'566'615.76			
	TC 7, 9 et 10	90'446.87	123'419.50			
		5'735'095.29	5'942'915.92	24.88 %	3.62 %	
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	353'452.27	408'819.56			
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	157'272.19	151'413.55			
		510'724.46	560'233.11	2.35 %	9.69 %	
droits provenant du câble étranger		39'778.97	57'786.56	0.24 %	45.27 %	
		6'285'598.72	6'560'935.59		4.38 %	
Droits de gestion collective volontaire						
	droits d'émission SRG SSR	6'789'067.50	7'322'535.49			
	radios et TV locales/privées	55'731.08	43'451.59			
	divers (sociétés sœurs)	20'041.40	48'783.30			
		6'864'839.98	7'414'770.38	31.04 %	8.01 %	
droits de reproduction		14'304.10	33'114.62			
video on demand / Internet		326'593.79	489'005.37			
		340'897.89	522'119.99	2.19 %	53.16 %	
		7'205'737.87	7'936'890.37		10.15 %	
Droits de gestion individuelle						
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	5'421'019.64	3'498'389.40			
	théâtre amateur	424'598.30	165'749.60			
		5'845'617.94	3'664'139.00	15.34 %	-37.32 %	
gestion contrats individuels et divers		43'681.80	2'861.08	0.01 %	-93.45 %	
		5'889'299.74	3'667'000.08		-37.73 %	
Droits provenant de l'étranger		704'115.45	497'483.10	2.08 %	-29.35 %	
TOTAUX		25'259'783.86	23'884'132.23	100 %	-5.45 %	

Commentaires

La perception des droits diminue (-5.45 % par rapport à 2019). Cela est avant tout dû à la crise sanitaire, mais le recul des droits de représentation scénique a été principalement compensé par une augmentation dans la gestion collective volontaire. Pour les raisons expliquées dans les précédents rapports annuels, la SSA comptabilise la perception des recettes perçues au titre du Tarif commun 12 avec un exercice de décalage.



1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des Tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. La présente rubrique concerne de tels droits, que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

La légère augmentation de ces droits (+0.9 %) provient principalement de la copie privée (Tarifs communs 4 et 12). Les autres catégories sont marquées par la stabilité ou n'influencent guère la perception totale dans ce domaine.

1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoire perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus conformément à la convention qui nous lie à Suissimage depuis 1998. Les variations s'expliquent par les évolutions dans la perception des Tarifs communs, d'une part, et par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française, d'autre part.

1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

DROITS D'ÉMISSION

SRG SSR

La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA et les perceptions y sont restées stables. Pour la télévision, ce poste comprend les utilisations d'accompagnement du programme, notamment la mise à disposition des œuvres (télévision de rattrapage et vidéo à la demande gratuite). L'augmentation des perceptions est liée à la problématique des droits d'émission décrite en page 6.

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement, tout comme la programmation de notre répertoire. La SSA représente également deux sociétés sœurs suisses dans ce domaine de gestion. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris et la perception ne comprend que les diffuseurs suisses romands.

VIDÉO À LA DEMANDE/INTERNET

Ce poste comprend surtout les recettes de vidéo à la demande. Pour les diffuseurs linéaires, ces utilisations sont encore englobées dans les forfaits couvrant principalement les droits d'émission et ne sont donc pas comptabilisées dans la présente rubrique. En raison de l'introduction du droit à rémunération au 1^{er} avril 2020, ce domaine relèvera à l'avenir de la gestion collective obligatoire.

1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation scénique

La perception de droits relative aux représentations et manifestations exceptionnelles antérieures à la crise sanitaire a permis d'atténuer la chute des perceptions. Plus de 8'000 représentations ont été traitées, en plus des mesures prises pour répondre aux circonstances particulières, telles que la collecte de droits concernant les représentations annulées (cf. page 6). 90.19 % des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, 4.20 % de Suisse allemande, 5 % de Suisse italienne et enfin, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays, 0.61 % (notamment en Allemagne et en Autriche).

1.5 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 19 sociétés établies dans 16 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grande Bretagne, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pologne et Portugal. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur. Conséquence de la pandémie, les perceptions 2020 ont chuté de 29.35 %.



UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE

La pandémie a frappé la culture de plein fouet, et avec elle les autrices et les auteurs, dont la position est fragile dans le cycle économique: avec l'annulation de spectacles, elles et ils subissent la perte de leurs droits, mais leurs profils d'activité ne leur permettent pas toujours d'accéder aux aides mises en place pour les indépendants/tes, ni aux allocations chômage.

La SSA a mis en place des mesures pour soutenir ses membres durant cette crise: un guide juridique concernant les droits d'auteur a été mis à disposition des sociétaires confrontés/tées aux annulations de spectacles, d'engagements et de commandes; des avances de droits ont été versées; le Fonds de Solidarité a fourni une aide financière dans les situations d'impasse; le Fonds Culturel, quant à lui, a maintenu tous les soutiens précédemment accordés aux projets annulés. Dès que les mesures fédérales l'ont permis, la SSA a lancé, en collaboration avec la fédération romande des arts de la scène (FRAS), une campagne invitant les organisatrices et organisateurs de spectacles annulés à traiter, dans leurs demandes d'indemnisation, les autrices et les auteurs de la même manière que tous/tes les autres intervenants/tes de la chaîne de création. La SSA est aussi intervenue politiquement auprès des cantons afin de défendre la prise en compte des droits d'auteur

lors de compensations financières allouées. Elle a par ailleurs soutenu les nombreuses actions politiques lancées par Suisseculture, le Syndicat Suisse Romand du Spectacle, Artos et Action Intermittence, ou encore les associations regroupées au niveau national sous la bannière de Taskforce Culture, pour revendiquer de meilleures mesures de soutien à la culture.

Dans son fonctionnement, la SSA a su rapidement s'adapter aux circonstances inédites, malgré le nombre élevé de réflexions à mener et de décisions à prendre en un temps record. Elle a réagi dès les premières annonces gouvernementales en mars afin que la diminution programmée des perceptions ne provoque pas de grave déséquilibre budgétaire: gel de la quasi-totalité des projets et investissements, recours au chômage partiel et mise en œuvre rapide d'économies au niveau des charges courantes. Sans ces actions, les charges proportionnellement trop élevées auraient dû être déduites des sommes perçues avant leur reversement aux autrices et auteurs, diminuant ainsi leurs revenus – et ce alors qu'elles et ils se trouvaient subitement en forte fragilité économique. Restée opérationnelle sans interruption, la SSA a néanmoins dû se résoudre à fermer les espaces de travail qu'elle met à disposition pour de longs mois.

DROITS D'ÉMISSION RTS ET RSI

Au premier trimestre, la SSA a dû avertir ses membres et sociétés sœurs qu'elle devait baisser le tarif provisoire historique de 50 % par mesure d'urgence. Après deux décennies de stabilité tarifaire, elle a dû constater que la modification des programmations de son répertoire à la RSI et la RTS entraînait un déséquilibre problématique entre, d'une part, les sommes perçues et, d'autre part, celles réparties sur la base de son barème de répartition, prévoyant de nombreux facteurs de pondération.

Des travaux ont alors été engagés avec la coopération des diffuseurs que la SSA tient à saluer à cette occasion. Grâce aux efforts conjoints, elle a pu annoncer fin juillet que le tarif historique intégral pouvait être versé pour toutes les diffusions 2019. Malgré toutes les difficultés qu'ils devaient affronter en pleine pandémie, les diffuseurs ont également pris des mesures qui ont permis

de relever une première fois le tarif provisoire pour les diffusions 2020. A l'heure où nous rédigeons le présent rapport, le tarif définitif pour 2020 a été déterminé: il s'élève à 80 % du tarif pratiqué pour les années précédentes. Il faut souligner que la programmation des diffuseurs a largement recouru au répertoire représenté par la SSA, assurant une rémunération bienvenue – bien que réduite sur le plan tarifaire – à de très nombreuses autrices et auteurs. La SSA a par ailleurs tout mis en œuvre pour garantir un versement rapide des droits.

Parallèlement, les contrats avec la RSI et la RTS ont été renégociés pour les diffusions à partir de 2021. Les modalités convenues devraient à l'avenir prévenir de tels problèmes. Pour 2021, la SSA a également décidé d'apporter des ajustements à son barème de répartition SSR pour mieux tenir compte de l'évolution des programmations dans ces deux régions.



2 Taux de frais et commissions

2.1 TAUX DE FRAIS BRUT

Le taux de frais brut met en relation les charges totales de la SSA avec le total des droits encaissés, tout en prenant également en considération les sommes que la SSA abandonne à des sociétés suisses tierces au titre de la perception opérationnelle des droits soumis à la gestion collective obligatoire. C'est la méthode de calcul du taux de frais brut que recommandent les experts mandatés en 2015 par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle pour effectuer une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur suisses. Pour cet exercice, la variation de ce taux s'explique, d'une part, par la diminution des encaissements et, d'autre part, par les mesures prises pour contrer les effets de la crise sanitaire.

(CHF)	2019	2020
Encaissements des droits après déduction des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	25'259'783.86	23'884'132.23
Quote-part des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	189'774.44	186'377.43
Valeur locative sur propriété immobilière (produit)	-	-
Autres produits	341'622.23	345'773.07
Recette totale	25'791'180.53	24'416'282.73
Valeur locative sur propriété immobilière (charge)	-	-
Frais, y compris commissions d'encaissement	3'529'551.96	3'188'111.20
Frais totaux	3'529'551.96	3'188'111.20
Taux de frais brut (par rapport à la recette totale)	13.69 %	13.06 %

2.2 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (parfois aussi appelé « taux de frais net ») qui s'élève pour cette année à 11.12 % (11.87 % en 2019). Sa valeur particulièrement basse en 2020 s'explique par les mesures prises dès que les premières restrictions ont été édictées au mois de mars par le gouvernement en raison de la pandémie : gel de la quasi-totalité des projets et investissements, recours au chômage partiel et mise en œuvre rapide d'économies au niveau des charges courantes.

3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(CHF)	2019	2020
Droits perçus non encore répartis en début d'exercice	17'682'785.95	16'784'407.30
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, mais pas encore encaissés au 31 décembre de l'année précédente	-261'738.17	-606'985.20
Droits encaissés durant l'exercice	25'259'783.86	23'884'132.23
Commissions	-2'998'585.42	-2'656'604.90
Attribution Fonds Culturel	-1'041'715.59	-1'001'091.23
Attribution Fonds de Secours	-968'144.84	-925'990.49
Attribution Fonds de Solidarité	-50.99	-59'149.54
Droits encaissés durant l'exercice (en litige)	2'615'469.88	2'707'728.36
Droits en litige année antérieure, libérés	-2'364'118.93	-2'615'469.88
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, pas encore encaissés au 31 décembre	606'985.20	-291'484.90
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-5'791'504.96	-4'854'762.66
Droits payés aux sociétés sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-15'887'422.12	-14'913'672.31
Bons de reprises de sociétés sœurs (erreurs de versement), retenues IDA et d'impôt à la source	-67'070.25	-39'281.06
Arrondis lors des transferts - différences de change	-266.32	-375.14
Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice	16'784'407.30	15'411'400.58



4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2019 CHF	2020 CHF	% de la répartition totale	Ecart en%
Droits de gestion collective obligatoire					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'898'325.60	2'516'570.25		
	TC 4+5+6+12	1'427'250.26	821'391.27		
	TC 7+9+10	200'334.02	161'965.69		
		4'525'909.88	3'499'927.21	17.67%	-22.67%
Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 12	5'553'485.42	6'991'997.84	35.30%	25.90%
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	308'028.68	292'290.19		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	235'707.48	17'671.19		
		543'736.16	309'961.38	1.56%	-42.99%
droits provenant du câble étranger		6'294.80	21'106.78	0.11%	235.31%
		6'103'516.38	7'323'066.00		19.98%
Droits de gestion collective volontaire					
	droits d'émission SRG SSR	5'532'505.35	4'992'435.96		
	radios et TV locales/privées	52'148.82	40'716.69		
	divers (sociétés sœurs)	32'972.80	12'859.25		
		5'617'626.97	5'046'011.90	25.47%	-10.18%
droits de reproduction		13'384.61	28'889.94		
video on demand / Internet		109'479.17	355'219.04		
		122'863.78	384'108.98	1.94%	212.63%
		5'740'490.75	5'430'120.88		-5.41%
Droits de gestion individuelle					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	4'362'248.12	2'798'710.83		
	théâtre amateur	338'278.13	132'599.51		
		4'700'526.25	2'931'310.34	14.80%	-37.64%
gestion contrats individuels et	divers	41'556.67	2'701.07	0.01%	-93.50%
		4'742'082.92	2'934'011.41		-38.13%
Droits provenant de l'étranger		634'268.05	621'746.31	3.14%	-1.97%
TOTAUX		21'746'267.98	19'808'871.81	100%	-8.91%

Commentaires

La répartition globale des droits est en diminution (-8.91% par rapport à l'an précédent), en raison de la crise sanitaire, de la baisse des droits d'émission et l'absence de certains phénomènes positifs exceptionnels de 2019.

Globalement, les montants répartis en 2020 sont supérieurs à ceux de 2017 ou 2018, par exemple. Il a été démontré que la SSA répartit très rapidement les droits encaissés. La SSA a versé des redevances à 1'307 autrices et auteurs membres ou à leurs ayants droit pour un montant total de CHF 4'854'762.69 (-16.17%). Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires est stable. Elle a versé des droits à 27 sociétés étrangères établies dans 18 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Mexique, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie et Uruguay). De plus, elle a réparti des droits à trois sociétés sœurs suisses.



La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs.

Tous les règlements de répartition sont publiés sur le site www.ssa.ch. Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR : 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire ou d'un acompte;
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger : à la fin du mois, à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois;
- Droits de gestion collective obligatoire : au cours du second semestre de l'année suivante.

4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). La répartition ordinaire relative aux exploitations 2019 a été effectuée fin 2020, pour un total de CHF 3'352'052.82 (ce montant englobe le solde des droits 2013 non répartis).

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2017, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2013. Le règlement de répartition n'a pas été modifié. Ce qui apparaît comme une baisse des sommes réparties s'explique en réalité par des rattrapages inhabituels qui ont eu lieu en 2019.

4.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec Suisimage, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les autrices et auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2019, effectuée en décembre 2020, CHF 6'894'578.39 ont été versés. 30 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et Suisimage s'est déroulée de manière très efficace.

4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

Droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément. Pour les diffusions 2018, aucun complément n'a pu être versé et les problèmes détaillés en page 6 expliquent la baisse des montants répartis.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent généralement dans l'année qui suit les diffusions. La variation résulte de décalages (irrégularités dans la réception des données nécessaires à la répartition).

4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation

Conséquence logique des perceptions, les droits répartis ont chuté (-37.64%). En raison de la forte réduction de l'accueil des productions étrangères, la proportion des droits versés aux membres de la SSA atteint 53% en moyenne (+6 points) et 55% dans le théâtre professionnel. Les œuvres créées par des membres de la SSA dominent ainsi les classements : six des dix œuvres générant les sommes les plus importantes ont été créées par des autrices ou auteurs affiliés à la SSA.

4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

557 membres de la SSA (50 de moins qu'en 2019) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, de Belgique et d'Italie, représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 22 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovaquie et Suède.



5 Relations extérieures

5.1 SOCIÉTÉS SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun : Tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Sont les fruits de cette collaboration :

- l'action politique sous la dénomination « Swisscopyright » ;
- le site www.swisscopyright.ch est régulièrement actualisé ;
- le programme de sensibilisation des adolescents « Respect copyright » et la collaboration avec l'association « La Lanterne Magique ».

Le comité s'est intensément consacré à la mise en œuvre de la nouvelle Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020.

De plus, plusieurs groupes de travail spécifiques ont œuvré dans différents domaines, notamment les évolutions technologiques et juridiques. L'étroite collaboration entre la SSA et Suissimage s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières. La collaboration s'étend également aux fonds culturels et sur le plan international.

5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses : la publication juridique *SIC!*, le Forum Suisse pour le Droit de la Communication, *Cinébulletin*, *Culture EnJeu*, Cinésuisse, Médias Pour Tous, FemaleAct, SAFE (Association suisse de lutte contre la piraterie), ALAI Suisse, Suisseculture Sociale, l'Association contre la disparition des radios et TV. Elle est représentée au Conseil de Fondation de FOCAL et au comité de la Coalition Suisse pour la Diversité Culturelle.

Suisseculture, dont la SSA fait partie, a poursuivi son engagement en faveur des artistes, en intervenant résolument avec la « Taskforce Culture » auprès des autorités et du monde politique pour lutter contre les effets désastreux de la pandémie sur le secteur de la culture. La SSA a continué à suivre les travaux de l'association ISAN Berne, rebaptisée ISAN Switzerland, ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro international standardisé et reconnu. Jürg Ruchti a continué à présider cette institution.

La SSA compte parmi les fondatrices du « service d'expertise pour les litiges concernant les scénarios », entré dans sa première année d'existence. Elle collabore étroitement avec la fédération romande des arts de la scène (FRAS). La SSA a perpétué et renforcé ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire, tout au long de cette année singulière.

5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Sous l'égide de Swisscopyright, les cinq sociétés de gestion suisses s'engagent auprès du législateur et des autorités concernant le droit d'auteur et les droits voisins, ainsi que d'autres développements qui influencent les conditions-cadres de leur secteur d'activité.

La SSA s'est jointe à de nombreuses reprises au monde associatif dans le cadre de la lutte contre les effets de la crise sanitaire (cf. page 6). Elle salue les efforts incessants de Suisseculture ainsi que de l'ensemble des associations qui se sont engagées pour défendre la cause des artistes et de leurs partenaires économiques dans cette période de turbulences. La SSA a pris position contre l'initiative dite « de résiliation ». Elle estimait qu'une atteinte aux accords bilatéraux avec l'UE aurait des effets négatifs pour les artistes.

Enfin, elle a soutenu les efforts des milieux audiovisuels dans la révision de la Loi sur le cinéma, prévoyant notamment l'introduction d'une obligation de réinvestissement pour les plateformes en ligne.



5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La CISAC regroupe plus de 200 sociétés de droits d'auteur dans 120 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire, ainsi que les arts graphiques et plastiques). La SSA participe généralement aux réunions et conférences suivantes :

- Le Comité européen de la CISAC, qui traite principalement des évolutions juridiques en Europe ;
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV), qui se consacre au perfectionnement des outils techniques indispensables à l'efficacité des sociétés ;
- Le Comité technique « Médias » dédié aux débats techniques liés à la gestion des droits dans ce domaine ;
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel ;
- L'assemblée générale de la CISAC et le congrès « Writers & Directors Worldwide ».

«Writers & Directors Worldwide», le Conseil international des créatrices et créateurs dramatiques, littéraires et audiovisuels de la CISAC, mène le combat pour améliorer la condition des autrices et auteurs sur le plan mondial.

Le Directeur de la SSA accomplit un mandat de suppléant au Comité des systèmes de l'information (ISC) et fait partie du nouveau Conseil consultatif restreint de sept sociétés du Comité régional européen de la CISAC. Il poursuit également ses activités au Comité exécutif de la CTDLV.

Toutes les réunions ont été tenues en ligne.

5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

La SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 33 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 140'000 scénaristes, réalisatrices et réalisateurs européens de 25 pays, a pour but de faire valoir leurs intérêts auprès des instances de l'Union européenne.

L'actualité de l'année 2020 a, à la SAA comme partout ailleurs, tourné autour de la répercussion de la pandémie mondiale sur le secteur de l'audiovisuel européen. La SAA a initié un sondage auprès de ses membres sur les différents soutiens financiers apportés à leurs autrices et auteurs pendant la crise sanitaire. L'urgence de la transposition dans les différentes lois nationales de l'article 18 de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique du 17 avril 2019, prévoyant l'obligation d'accorder aux autrices et auteurs audiovisuels une rémunération appropriée et proportionnelle lors de la mise à disposition de leurs œuvres sur Internet, est devenue criante : la demande en services VOD a explosé durant les différentes périodes de confinement. La transposition de la directive devrait être achevée en juin 2021, mais le groupe de travail SAA consacré à cette thématique a révélé que les différents Etats de l'Union européenne n'avaient pas avancé au même rythme et qu'il restait encore du travail avant d'atteindre l'objectif visé par l'article 18. La SAA a organisé en novembre 2020 une conférence en ligne sur la manière de tirer le meilleur parti de la mise en œuvre de cet article 18 dans les Etats membres pour une aide pendant et après la crise.

Les autres groupes de travail de la SAA ont focalisé leur attention sur la transposition de la directive du 17 avril 2019 réglant la question des droits d'auteur pour les transmissions et retransmissions en ligne des programmes de télévision et de radio et celle de la directive « Services de médias audiovisuels » du 18 novembre 2018. Les sociétés de gestion analysent notamment l'évolution des tarifs de retransmission en Europe et réfléchissent à des stratégies pour contribuer à garantir la diversité culturelle dans le secteur audiovisuel.

Il est à noter que la Commission européenne a commandé une étude sur la mise en œuvre de la directive de 2014 concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Les membres de la SAA sont interrogés/ées par questionnaire, ce qui représente une opportunité pour elles et eux de mettre en évidence le rôle des sociétés de gestion audiovisuelles.

6 Membres

6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2020, l'effectif des membres de la société est de 3'458 sociétaires et ayants droit. La SSA a enregistré 146 nouvelles adhésions (58 femmes et 88 hommes) ainsi que 16 démissions et révocations de mandats de gestion.

La SSA déplore les décès de Guy Ackermann, Robert (Bob) Barbey, Stéphane Chapuis, David Collin, Jean Gruffat-Vigny, Paul Jubin, André Krauer, Claude Naine, Jacques Perroux, Andres Pfäffli, Francis Reusser, Jean-Louis Roy et Nouche Vuataz.

6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1'765 œuvres au répertoire de la SSA, soit 467 œuvres de moins que l'an précédent (-20.92%).

6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose à ses membres de nombreuses prestations, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de Secours (prévoyance retraite) et de Solidarité
- publication du *Journal de la SSA* (trois fois par an)
- *Infolettre*, la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook (multilingue)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage de la salle polyvalente Michel Soutter, de la salle de conférence Bernard Falciola, ainsi que de l'espace collectif Anne Cuneo
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisual Number) pour leurs œuvres audiovisuelles déclarées au répertoire de la SSA
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)
- avances sur droits
- gestion des contrats d'édition pour les traductions d'œuvres scéniques



7 Les fonds

7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds vient en aide aux membres qui se trouvent dans des difficultés financières par des prêts ou des dons.

Les restrictions sanitaires et la fermeture des lieux culturels ont amené le Conseil d'Administration à mieux doter ce fonds pour faire face aux suites de la pandémie qui perdure. En 2020, malheureusement – mais logiquement – le fonds a reçu plus de demandes que précédemment : CHF 34'000.– ont été versés à plusieurs membres, principalement sous forme de dons.

Au 31 décembre, 7 membres doivent encore rembourser des prêts antérieurs pour un montant total de CHF 29'375.64.

7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »

La Fondation a pour but de réaliser une prévoyance retraite et décès pour les autrices et auteurs sociétaires. L'Assemblée générale de la SSA d'octobre 2020 a fixé à 4.70% la part attribuée au Fonds de Secours sur la retenue générale de 10% en faveur des fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de CHF 860'990.49 (soit CHF 925'990.49 moins la participation aux frais de la SSA de CHF 65'000.–) a été dévolue à la Fondation. Un taux de 15% a été fixé pour calculer les primes uniques au titre de prestations de vieillesse. En 2020, 461 autrices et auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, au moins 1 année de sociétariat et avoir perçu au moins CHF 1'000.– de droits d'auteur durant 2019. Dans le cadre des mesures transitoires, 11 rentes ont été payées. Au 31 décembre 2020, la Fondation gérait 960 comptes nominatifs. L'intérêt de rémunération des capitaux s'est élevé à 0.25% en 2020. La participation aux excédents d'assurance attribuée en début d'année au bénéfice de la prévoyance des assurés/ées correspond à 0.48% des avoirs vieillesse. Ces derniers ont donc été rémunérés au total à 0.73%. Le Conseil de Fondation s'est réuni une fois, au mois de juillet 2020. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques, renouvelé le mandat de la fiduciaire Wuarin & Chatton SA pour 3 ans, adapté les articles 3 et 13 des statuts et 18 du règlement.

Au 31 décembre 2020, le Conseil de Fondation se composait de M^e Philippe Zoelly – Président, M. Vincent Kücholl – Vice-Président, M. Patrick Willy – Secrétaire, Mmes Pilar Anguita-MacKay, Stefania Pinnelli, Emmanuelle de Riedmatten et M. Jean-Marie Chataignier – Membres.

7.3 FONDS CULTUREL

394 autrices et auteurs ont participé à ses concours et actions, dont 135 ont reçu un soutien. De plus, 7 prix ont été accordés dans les principaux festivals de films en Suisse. Le montant total des dépenses du Fonds Culturel, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de CHF 916'134.87.

SOUTIEN AUX CRÉATRICES ET CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

Bourses SSA pour l'adaptation audiovisuelle d'une œuvre littéraire

Cette nouvelle action créée en 2020 a permis de soutenir 13 projets d'adaptation audiovisuelle d'une œuvre littéraire avec un montant total de CHF 144'000.–.

Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction

38 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 15'000.– chacune.

Bourses SSA pour le développement de longs métrages documentaires

28 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 20'000.– chacune.

Atelier Grand Nord (Québec)

Atelier réunissant une douzaine de scénaristes francophones et 7 scénaristes consultants/tes pour examiner et travailler ensemble sur des scénarios. La participation suisse (CHF 5'240.–) est prise en charge à parts égales par la SSA et FOCAL.

Prix SSA / Suissimage dans les festivals de cinéma

Les Fonds culturels de la SSA et de Suissimage ont financé, à parts égales, des prix dans les festivals suivants :

Journées de Soleure

Prix de la relève pour le meilleur court métrage dans la section UpComing Talents : CHF 15'000.–

Prix du public pour les trois meilleurs films d'animation suisses : CHF 10'000.–

UpComing LAB : deux bourses d'encouragement de CHF 5'000.– chacune

Festival Visions du Réel – Nyon

Prix spécial du jury pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues : CHF 10'000.–

Festival international du court métrage – Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse : CHF 10'000.–



Festival du film d'animation Fantoche – Baden

Prix « Best Swiss » : CHF 10'000.–

Fonds de production télévisuelle Sàrl

Il a été créé par Swissperform, Suissimage et la SSA pour soutenir la production d'œuvres de fiction et documentaires destinées exclusivement à la télévision. Participation de la SSA en 2020 : CHF 80'000.–

SOUTIEN AUX CRÉATRICES ET CRÉATEURS DE L'AUDIO-VISUEL ET DE LA SCÈNE

De la Scène à l'Écran (DSAL)

Cette action, créée en 2019 en partenariat avec la RTS, l'AROPA, SUISSIMAGE, propose d'encourager et soutenir la production et la diffusion d'œuvres audiovisuelles qui intègrent la captation de spectacles vivants représentés sur les scènes en Suisse dans les répertoires suivants: théâtre, danse, dramatico-musical, marionnettes, mime, magie, cirque. La contribution de la SSA, qui en assure par ailleurs la présidence, s'élève à CHF 100'000.– pour l'édition 2020. Comme lors de l'édition précédente, 5 spectacles ont été choisis par l'Unité Culture de la RTS.

SOUTIEN AUX CRÉATRICES ET CRÉATEURS DE LA SCÈNE

Sélection suisse en Avignon

Ce programme d'encouragement à la diffusion internationale en faveur de compagnies, d'autrices et auteurs de théâtre et de danse suisses, a obtenu en 2020 une contribution financière de la SSA de CHF 25'000.–.

Soutiens SSA à la commande d'écriture dramatique

Prise en charge jusqu'à un tiers de la rémunération de commande de l'autrice ou de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. En 2020, 20 projets d'écriture ont été soutenus avec un montant total de CHF 75'333.–.

Aides SSA à l'édition d'œuvres théâtrales

Soutien à l'édition d'œuvres théâtrales d'autrices ou d'auteurs sociétaires avec un montant allant jusqu'à CHF 2'000.– par publication. En 2020, 2 éditrices et éditeurs ont obtenu un soutien pour un montant total de CHF 3'000.–, contribuant ainsi à la publication de 4 pièces.

Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre

En 2020, quatre soutiens ont été accordés pour un montant total de CHF 4'000.–.

Prix SSA 2020 de l'humour

Le Fonds Culturel de la SSA a attribué deux prix de l'humour, d'une valeur de CHF 10'000.– chacun, pour récompenser le ou la meilleur/e humoriste émergent/e et confirmé/e.

Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour

En 2020, 12 projets ont été proposés au concours. Le jury a attribué trois bourses de CHF 6'000.– chacune.

Bourses SSA pour la composition musicale dramatico-lyrique et la musique de scène

En 2020, le jury a attribué dix-neuf bourses allant de CHF 2'000.– à CHF 5'000.– pour soutenir la création originale de musique destinée à la scène. Le montant global des attributions s'est élevé à CHF 60'000.–.

Bourses SSA pour la création chorégraphique

Le jury a examiné les 24 projets soumis au concours et a attribué les six bourses en lice pour un montant total de CHF 60'000.–.

Bourses SSA – FARS pour les autrices et auteurs des Arts de la Rue

Le jury a examiné les 27 projets soumis au concours et a attribué quatre bourses pour un montant total de CHF 12'000.–. Action en partenariat avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses (FARS).

Bourses SSA – t. pour les autrices et auteurs des arts du spectacle

Le jury a examiné les 12 projets soumis au concours et a attribué quatre bourses d'un montant total de CHF 12'000.–. En partenariat avec l'association t..

Bourses SSA – ProCirque pour les autrices et auteurs des arts du cirque

Le jury a examiné les 15 projets soumis au concours et a attribué trois bourses d'un montant total de CHF 12'000.–. En partenariat avec ProCirque, l'association suisse des professionnelles et professionnels des arts du cirque.

Résidence « Écriture en campagne » pour les arts du cirque et de la rue

En 2020, le Fonds Culturel de la SSA a mis au concours une bourse destinée à une compagnie suisse pour le soutien au développement d'une nouvelle œuvre dans le domaine du cirque innovant ou des arts de la rue.





Retrouvez tous les noms des lauréates et lauréats, les projets soutenus et les montants attribués sous www.ssa.ch, rubrique « Aide à la création ».

La bourse est de CHF 2'200.– pour la compagnie sélectionnée et de CHF 1'200.– pour l'experte ou l'expert qui accompagne la compagnie durant la résidence à Marchin (Belgique). En collaboration avec la SACD, La Chaufferie-Acte1 et Latitude 50 (Belgique).

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés de Théâtre Amateur) a reçu comme chaque année un soutien de CHF 5'000.–. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2020, CHF 3'700.– au total ont été versés à six troupes.

Bourses SSA pour une résidence d'écriture dramatique

Le Fonds Culturel accorde des bourses à des autrices et auteurs lors d'une résidence d'écriture dramatique. Le montant s'élève à CHF 500.– par semaine de résidence. 5 autrices et auteurs ont été soutenus pour un montant total de CHF 5'000.–.

AUTRES SOUTIENS ET CONTRIBUTIONS

Cotisations 2020

Le Fonds Culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes : Suisseculture, Memoria, Fondation du Festival del film Locarno, ProShort, Les Amis de la Cinémathèque suisse, Fonction Cinéma, Cinésuisse, SWAN, Coalition pour la diversité culturelle, ProCirque, Société Suisse du Théâtre, Littérature Suisse, Centre de Création Helvétique des Arts de la Rue et l'association t.. Montant total: CHF 13'300.–. Une contribution de solidarité de CHF 7'000.– à la revue professionnelle *Cinébulletin* a également été accordée.

Frais de jury

Pour toutes les actions du Fonds Culturel de l'année 2020, CHF 41'184.47 ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

Actions extérieures

Par ailleurs, les Commissions Scène et Audiovisuelle ont répondu favorablement à 14 demandes extérieures pour un montant total, en 2020, de CHF 230'350.–.



8 Organisation

8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le 5 octobre à l'Opéra de Lausanne. Initialement prévue le 8 juin mais reportée pour cause de pandémie, on y a souligné à quel point les excellents résultats 2019 contrastaient avec les difficultés que les autrices et auteurs rencontrent face à la crise de la COVID-19. Présidence et Direction sont aussi revenues sur les problèmes survenus dans le domaine des droits d'émission SSR et sur les mesures entreprises immédiatement début 2020, qui ont permis d'annoncer quatre mois plus tard le paiement intégral du tarif historique pour toutes les diffusions 2019. Les efforts de la SSA pour soutenir le secteur culturel à travers la crise sans précédent qu'il traverse ont également été évoqués.

L'Assemblée générale a approuvé le rapport annuel et les comptes 2019 et donné décharge au Conseil d'Administration. Les mandats de Stéphane Goël (Audiovisuel), Marie-Eve Hildbrand (Audiovisuel), Antoine Jaccoud (Scène), Stéphane Mitchell (Audiovisuel) et Marielle Pinsard (Scène) ont été renouvelés. La chorégraphe Nicole Seiler a été élue comme nouvelle administratrice et succèdera début 2021 à Fabienne Berger, qui était membre du Conseil depuis 1995.

A l'issue de l'AG, un échange sur la fréquentation et la consommation culturelle dans le contexte de la pandémie réunissait cinq représentants/tes de différents répertoires : théâtre, humour, télévision et cinéma. Les changements apparus dans les habitudes de leurs publics ont été mis en évidence avant d'esquisser des perspectives d'évolution.

8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a siégé 5 fois en 2020. Il a dû adapter son calendrier au regard des décisions à prendre sur les deux sujets principaux qui ont marqué cette année inhabituelle et difficile : les enjeux relatifs aux droits d'émission RTS et RSI (abaissement puis rétablissement des tarifs 2019, situation des tarifs en 2020, négociations des contrats à partir de 2021) et l'impact de la pandémie sur les recettes des représentations publiques, les finances générales et la marche de la société coopérative. Il a également renouvelé son soutien à l'initiative « De la Scène à l'Écran » pour une seconde saison, maintenant un budget identique à 2019 pour l'ensemble des autres actions culturelles.

Au 31 décembre 2020 :

Denis RABAGLIA – Président	● P	●	●
Fabienne BERGER	●		
Fulvio BERNASCONI	●		
Arthur BESSON	●		
Christophe BUGNON	● P	●	
Stéphane GOËL	●		
Marie-Eve HILDBRAND	●		
Zoltan HORVATH – Vice-Président	●		●
Antoine JACCOUD	●	●	
Gérard MERMET	●		
Stéphane MITCHELL	●		● P
Marielle PINSARD	●		
Manon PULVER	●	●	
Yves ROBERT	●	●	
M ^e Philippe ZOELLY			●

Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises et les Commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 13 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 3 fois.



8.3 RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.3.1. Commission Audiovisuelle

La Commission Audiovisuelle s'est réunie cinq fois l'an passé et c'est évidemment la problématique des droits d'émission sur la RTS et la RSI qui a occupé l'essentiel de son attention. En liaison constante avec la Direction et le Conseil d'Administration, la Commission a examiné toutes les options possibles et accompagné un groupe de travail RTS-RSI-SSA ad hoc chargé de dégager des solutions pour 2019 et 2020. Elle a suivi attentivement la rédaction des nouveaux contrats pour 2021. En parallèle, la Commission a lancé une nouvelle action culturelle de nature automatique: les Bourses pour l'adaptation audiovisuelle d'une œuvre littéraire qui visent à encourager la matière romanesque comme matière de scénario et qui ont rencontré un grand succès.

8.3.2. Commission Scène

2020, une année d'incertitude pour la Commission Scène. La situation a suscité des discussions de fond sur notre action culturelle. Celle-ci a toute l'année été prédominante sur les points de gestion. La Commission a décidé que tous les soutiens promis seraient versés, sans tenir compte d'éventuels reports ou annulations.

La Commission s'est réunie à cinq reprises dont trois fois virtuellement. Elle a monitoré la première année de fonctionnement automatique de la bourse de soutien à la commande d'écriture dramatique: tout a bien fonctionné dans les budgets prévus. Cette automatisation a dégagé du temps à la Commission pour traiter de thématiques de fond.

Avec les Affaires Culturelles, elle a développé une nouvelle action en remplacement de «Textes-en-Scènes», qui devrait être mise en test dès 2021.

En raison d'un budget insuffisant et de nombreuses demandes, les actions extérieures ont été gelées dès juin.

La Commission a amorcé un processus de passage en revue des actions et de leur actualité. Pour ce faire elle a nommé en son sein des répondants/tes pour chaque répertoire.

Il va sans dire que la Commission aborde 2021 remplie de questions, mais d'espoirs aussi, sur ce que pourra être la création scénique ces prochaines années.

8.3.3. Commission Communication

La Commission s'est réunie trois fois l'an dernier afin de faire les choix éditoriaux relatifs à notre *Journal de la SSA* (JSSA). En raison de la pandémie, en lieu et place des trois publications annuelles du JSSA, deux éditions ont été remplacées par une *Infolettre* spéciale COVID-19: le 30 avril, elle contenait un guide à l'attention des autrices et des auteurs sur les spécificités des mesures COVID-19; le 15 décembre, un état des lieux des conséquences de la pandémie sur la fréquentation de nos différents publics.

8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	Directeur
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint

8.5 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève

8.6 PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, l'effectif total s'élève à 18.10 postes assurés par 22 personnes. L'augmentation de l'effectif entre décembre 2019 et décembre 2020, soit +1 poste à plein temps, est liée à la création du poste de Projets spécifiques.

Mutation entre le 1^{er} avril 2020 et le 1^{er} avril 2021:

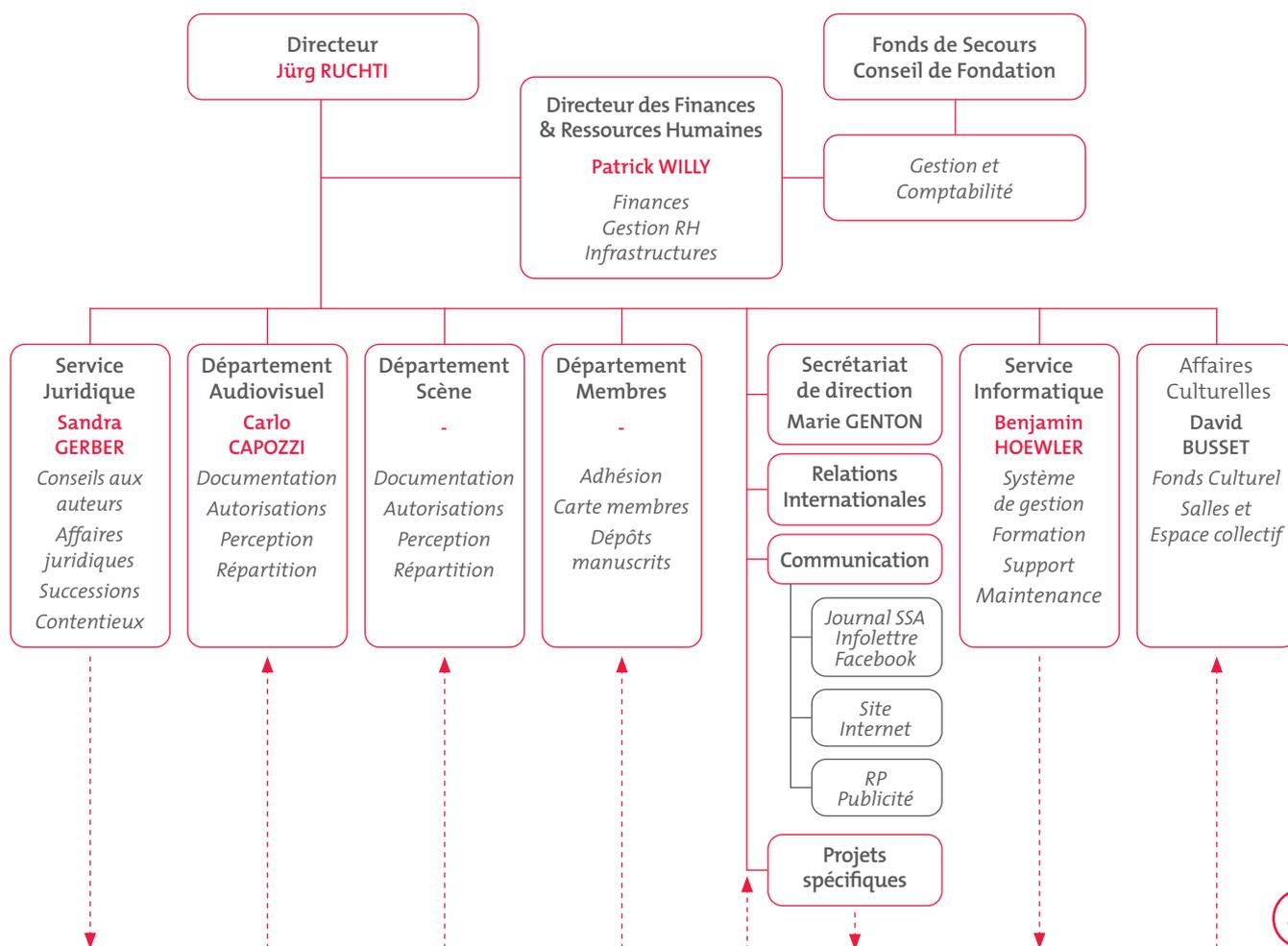
Jan Kaempf a été engagé en mai 2020 en tant que Chef de projet. Olivia Dumont, réceptionniste et collaboratrice à l'administration générale et à la comptabilité, a cessé son activité à fin février 2021, le poste ayant été supprimé.

8.6 PERSONNEL (suite)

Ricardo ALMEIDA	Départements Finances, Ressources Humaines et Fonds de Secours	Benjamin HOEWLER	Responsable du Service Informatique
Patricia BEAUVERD	Département Scène	Nathalie JAYET	Département Audiovisuel, communication, secrétariat du Conseil d'Administration
Marinella BERTELLI	Département Audiovisuel	Jan KAEMPF	Chef de projet - vidéo à la demande et projets spécifiques
Cécile BUCLIN	Département Scène	Simone LIENHARD	Département Audiovisuel
David BUSSET	Chargé des Affaires Culturelles, salles et espace collectif, dépôts de manuscrits	Bénédicte LUISIER	Service Juridique
Carlo CAPOZZI	Responsable du Département Audiovisuel, coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité	Magali MEYLAN	Département Scène
Rosalba FERREIRO	Département Audiovisuel	Nalini MENAMKAT	Affaires Culturelles, salles et espace collectif, dépôts de manuscrits
Marie GENTON	Secrétaire de direction, administration générale, Départements Audiovisuel et Membres, Service Informatique	Jürg RUCHTI	Directeur
Sandra GERBER	Responsable du Service Juridique	Manuele SARACINO	Département Scène
Laurette HEINE CICCIO	Département Audiovisuel	Tiziana TRAVERSO	Département Scène
		Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint, Fonds de Secours

8.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation dès le 1^{er} mai 2020)

-----> Fonction de support



9 Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres, tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 3 mars 2021

L'organe de révision

ALBER & ROLLE

Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

Frédéric CROCHET

Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels comprenant: Bilan au 31 décembre 2020 d'un total actif de CHF 16'380'826.04 / Compte de pertes et profits présentant un bénéfice de CHF 644.20 / Tableau des immobilisations / Tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres / Annexe au bilan au 31 décembre 2020





10 Bilan & comptes

10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF	2019	2020
	CHF	CHF
Actif circulant		
1 Liquidités et placements bancaires	14'834'835.12	13'980'184.22
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	2'779'496.92	2'217'499.61
3 Créances à court terme droits d'auteur	22'100.45	25'967.25
Autres créances à court terme	6.46	6.46
Impôt anticipé	2'159.90	1'862.70
4 Débiteurs assurances sociales	41'919.75	23'839.50
5 Comptes de régularisation actif	87'118.00	82'911.10
Total actif circulant	17'767'636.60	16'332'270.84
Actif immobilisé		
6 Participations	0.00	0.00
7 Immobilisations corporelles	67'809.10	48'555.20
8 Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
Total actif immobilisé	67'809.10	48'555.20
TOTAL DE L'ACTIF	17'835'445.70	16'380'826.04
PASSIF		
	2019	2020
	CHF	CHF
Engagements à court terme		
9 Droits d'auteur à répartir	16'784'407.30	15'411'400.58
10 Droits d'auteur à payer	8'496.22	15'845.20
11 Fonds Culturel	715'118.30	607'691.61
12 Fonds de Solidarité	78'231.20	97'205.10
13 Autres dettes à court terme	38'144.84	41'990.49
Impôt à la source	0.00	0.00
Créanciers assurances sociales	1'684.00	0.00
14 Comptes de régularisation passif	44'609.67	73'370.09
Total engagements à court terme	17'670'691.53	16'247'503.07
Engagements à long terme		
15 Provisions	149'827.30	117'751.90
Total engagements à long terme	149'827.30	117'751.90
Fonds propres		
Résultat reporté	14'496.74	14'926.87
Résultat de l'exercice	430.13	644.20
Total fonds propres	14'926.87	15'571.07
TOTAL DU PASSIF	17'835'445.70	16'380'826.04



10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2020

PRODUITS D'EXPLOITATION		2019	2020
		CHF	CHF
16	Produit net de la perception des droits		
	• de gestion collective obligatoire	639'617.05	675'691.28
	• de gestion collective obligatoire par délégation	332'597.05	232'008.37
	• de gestion collective volontaire	966'037.25	1'070'879.03
	• de gestion individuelle	1'061'334.07	678'026.22
	Total produit net de la perception des droits	2'999'585.42	2'656'604.90
17	Autres produits d'exploitation	63'690.00	67'610.00
	Utilisation de provisions	14'238.00	32'075.40
18	Utilisation Fonds Culturel et Fonds de Solidarité	245'438.85	200'263.05
	Total autres produits d'exploitation	323'366.85	299'948.45
	Total produits d'exploitation	3'322'952.27	2'956'553.35
CHARGES ADMINISTRATIVES			
19	Charges de personnel	-2'176'301.30	-2'128'908.75
20	Conseil d'Administration	-190'966.35	-204'000.05
21	Autres charges administratives	-775'671.58	-644'225.97
	Constitution de provisions	-164'065.30	0.00
	Amortissements des immobilisations corporelles	-29'456.10	-20'576.55
	Amortissements des immobilisations incorporelles	0.00	0.00
	Total des charges administratives	-3'336'460.63	-2'997'711.32
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-13'508.36	-41'157.97
	Produits financiers	6'254.33	14'108.76
	Frais financiers	-4'221.09	-3'933.90
	Résultat financier	2'033.24	10'174.86
RÉSULTAT ORDINAIRE		-11'475.12	-30'983.11
22	Produits exceptionnels	12'001.05	31'715.86
	Charges exceptionnelles	-30.70	-23.30
	Résultat exceptionnel	11'970.35	31'692.56
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		495.23	709.45
	Impôts	-65.10	-65.25
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		430.13	644.20

10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FOND PROPRES

	2019	2020
	CHF	CHF
Situation au 1 ^{er} janvier	14'496.74	14'926.87
Bénéfice de l'exercice	430.13	644.20
Situation au 31 décembre	14'926.87	15'571.07



10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTI- FONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	LOGICIELS	DESIGN IDENTITÉ VISUELLE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	incorporelles	incorporelles	2020	2019
Valeurs comptables nettes au 1 ^{er} janvier	40'839.30	15'103.05	855.30	11'011.45	0.00	0.00	67'809.10	42'902.20
Coûts d'acquisition								
Situation à la fin de l'exercice précédent	664'316.59	148'113.95	131'784.15	115'318.57	428'092.95	33'326.60	1'520'952.81	1'587'714.11
Entrées	1'322.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'322.65	54'363.00
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	-3'330.00	0.00	0.00	0.00	-2'485.55	0.00	-5'815.55	-121'124.30
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	662'309.24	148'113.95	131'784.15	115'318.57	425'607.40	33'326.60	1'516'459.91	1'520'952.81
Amortissements cumulés								
	sur 8 ans (12,5%/an)	sur 5 ans (20%/an)	*	sur 3 ans (33,33%/an)	**	sur 5 ans (20%/an)		
Situation à la fin de l'exercice précédent	-623'477.29	-133'010.90	-130'928.85	-104'307.12	-428'092.95	-33'326.60	-1'453'143.71	-1'544'811.91
Amortissements	-9'816.90	-4'772.45	-213.85	-5'773.35	0.00	0.00	-20'576.55	-29'456.10
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	3'330.00	0.00	0.00	0.00	2'485.55	0.00	5'815.55	121'124.30
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	-629'964.19	-137'783.35	-131'142.70	-110'080.47	-425'607.40	-33'326.60	-1'467'904.71	-1'453'143.71
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	32'345.05	10'330.60	641.45	5'238.10	0.00	0.00	48'555.20	67'809.10

Règles

Les immobilisations supérieures à CHF 250.– sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.– sont directement portées au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

* Les aménagements de la salle multifonctions sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33,33 % linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33,33 % linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12,5 % linéaire)

** Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature:

- Les logiciels Internet et le site Internet sont amortis sur 5 ans (20 % linéaire)
- Les autres logiciels sont amortis sur 3 ans (33,33 % linéaire)

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus partie de l'inventaire physique. Les immobilisations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2020.



10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2019	2020
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice	+	430.13	644.20
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	29'456.10	20'576.55
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	398'961.17	561'997.31
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	232'292.12	-3'866.80
Diminution / (augmentation) des créances à court terme	+/-	27'827.33	0.00
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	168.40	297.20
Diminution / (augmentation) de débiteurs assurances sociales	+/-	-8'931.65	18'080.25
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	-7'494.53	4'206.90
Diminution / (augmentation) de participations	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	-898'378.65	-1'373'006.72
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	-22'119.83	7'348.98
Augmentation / (diminution) du Fonds Culturel	+/-	-180'352.35	-107'426.69
Augmentation / (diminution) du Fonds de Solidarité	+/-	-12'649.01	18'973.90
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	38'144.84	3'845.65
Augmentation / (diminution) de l'impôt à la source	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) des créanciers assurances sociales	+/-	1'684.00	-1'684.00
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	-149'313.35	28'760.42
Augmentation / (diminution) des provisions	+/-	149'827.30	-32'075.40
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-400'447.98	-853'328.25
Investissements en immobilisations corporelles		-54'363.00	-1'322.65
Investissements en immobilisations incorporelles		0.00	0.00
Variation des liquidités		-454'810.98	-854'650.90
Liquidités au début d'exercice		15'289'646.10	14'834'835.12
Liquidités en fin d'exercice		14'834'835.12	13'980'184.22
Variation des liquidités		-454'810.98	-854'650.90
Contrôle		0.00	0.00

10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2020, l'effectif des employées et employés s'élève à 18.10 postes ou 22 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, de permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Il n'existe pas de réserves latentes.

Il n'y a eu aucune erreur dans les états financiers de l'exercice précédent.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du Conseil d'Administration et de la Direction.



Mis à part les montants détaillés au point 20 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'Administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice. Les parties liées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Le Conseil d'Administration, à l'exception du conseiller juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des jetons de présence pour la fonction d'administratrice et d'administrateur en plus des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres. Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées, car ces transactions ne se déroulent pas en dehors des activités normales de la société.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Tous les actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

NOTES

1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes courants, comptes d'épargne et compte à terme) ainsi que du compte bancaire de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.–.

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne et compte à terme) sont évalués à la valeur nominale.

2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'importante diminution de ce poste (CHF -561'997.31) concerne principalement les débiteurs de droits de représentation. Le montant total facturé pour ces droits est nettement inférieur en 2020 par rapport à 2019 en raison de la situation sanitaire due à la COVID-19 et de la fermeture temporaire des scènes culturelles. Le solde au 31 décembre de ces débiteurs est donc logiquement aussi inférieur.

Aucune perte sur débiteur n'a été comptabilisée sur cet exercice.

3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux autrices et auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

4. Débiteurs assurances sociales

Ce poste correspond aux soldes en notre faveur de nos comptes courants auprès des assurances sociales.

5. Comptes de régularisation actif

	2019	2020
Frais divers payés d'avance ; loyer, assurances, abonnements, frais informatiques, timbres et divers ainsi qu'intérêts sur comptes à terme, à recevoir	87'118.00	82'911.10

6. Participations

La SSA détient les participations suivantes :

CHF 20'000.– représentant 1/3 du capital de Teleproduktions-Fonds GmbH, Berne. Cette participation a été amortie en 1999.

CHF 25'000.– représentant 1/3 du capital de l'association ISAN Switzerland. Cette participation a été amortie en 2015.

EUR 1'239.47 représentant 10 parts sociales de la société civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée de droit belge Société des Auteurs Audiovisuels / Society of Audiovisual Authors (SAA), Bruxelles. Ces parts sociales ont été amorties en 2001.

7. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2020 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

8. Immobilisations incorporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2020 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.



9. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2019	2020
Droits de gestion collective obligatoire : autorisation répertoire dramatique	7'426'972.02	8'056'863.80
Droits de gestion collective obligatoire par délégation : audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	5'170'721.06	3'359'249.55
Droits de gestion collective volontaire : droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées, droits de reproduction, vidéo on demand/Internet	2'707'727.04	3'539'296.43
Droits de gestion individuelle : droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	1'314'312.34	415'842.24
Droits provenant de l'étranger	164'216.91	39'805.20
Sous-total au 31 décembre	16'783'949.37	15'411'057.22
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	457.93	343.36
Total au 31 décembre	16'784'407.30	15'411'400.58

Les sommes comptabilisées pour 2020 relatives au Tarif commun 12, dont la situation est partiellement résolue, s'élèvent à CHF 2'707'728.36 (dont CHF 922'909.91 en vertu de l'autorisation de gestion pour le répertoire dramatique).

10. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers auteurs dont le solde est inférieur aux frais de virement bancaire. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

11. Fonds Culturel

	2019	2020
Fonds Culturel au 1 ^{er} janvier	895'470.65	715'118.30
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'041'715.59	1'001'091.23
Entrées actions culturelles	50'696.75	2'880.00
Utilisations actions culturelles	-1'032'325.84	-916'134.87
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-240'438.85	-195'263.05
Solde au 31 décembre	715'118.30	607'691.61

Les entrées sont constituées essentiellement des participations de nos partenaires d'actions culturelles.

12. Fonds de Solidarité

	2019	2020
Fonds de Solidarité au 1 ^{er} janvier	90'880.21	78'231.20
Attributions et retenues provenant de droits d'auteur	50.99	59'149.54
Entrées remboursements de prêts	9'200.00	5'724.36
Utilisations, prêts et dons octroyés	-16'900.00	-40'900.00
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	-5'000.00	-5'000.00
Solde au 31 décembre	78'231.20	97'205.10

13. Autres dettes à court terme

Ce poste représente essentiellement le solde en faveur de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du compte courant Fondation	2019	2020
Solde initial au 1 ^{er} janvier	-27'827.97	38'144.84
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	968'144.84	925'990.49
Remboursement de la Fondation	27'827.97	0.00
Versement à la Fondation	-870'000.00	-857'144.84
Facturation à la Fondation des frais administratifs de la SSA	-60'000.00	-65'000.00
Solde au 31 décembre	38'144.84	41'990.49



Des acomptes pour un total de CHF 819'000.– ont été versés à la Fondation en octobre et en décembre 2020. Les comptes 2020 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû par la SSA à la Fondation, le solde final dû par la SSA de CHF 41'990.49 a été versé à la Fondation le 3 février 2021.

14. Comptes de régularisation passif

	2019	2020
Frais divers à payer; fichiers internationaux, frais de surveillance, frais d'impression journal, frais informatiques, fournitures, déplacements et représentation, formation, honoraires, primes d'ancienneté, affranchissements, électricité, téléphone et Internet	44'609.67	73'370.09

15. Provisions

Provision pour développements futurs	2019	2020
Situation initiale au 1 ^{er} janvier	0.00	149'827.30
Constitution avec effet sur le résultat	164'065.30	0.00
Utilisation	-14'238.00	-32'075.40
Dissolution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
Situation finale au 31 décembre	149'827.30	117'751.90

Cette provision pour développements futurs a été constituée en raison d'encaissements extraordinaires et en accord avec l'autorité fiscale, pour autant que sa dissolution intervienne au plus tard après 5 ans, soit au 31 décembre 2023.

16. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur.

17. Autres produits d'exploitation

	2019	2020
Facturation à la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » des frais administratifs de la SSA	60'000.00	65'000.00
Autres produits	3'690.00	2'610.00
Total au 31 décembre	63'690.00	67'610.00

18. Utilisation Fonds Culturel et Fonds de Solidarité

	2019	2020
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	240'438.85	195'263.05
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	5'000.00	5'000.00
Total au 31 décembre	245'438.85	200'263.05

19. Charges de personnel

La SSA pratique l'égalité salariale homme/femme.

	2019	2020
Salaires	1'748'182.25	1'806'946.20
Indemnités d'assurances maladie, de chômage (RHT), allocations maternité – APG, reçues	-21'907.85	-134'707.30
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	201'442.60	201'387.15
Charges de prévoyance professionnelle	237'253.15	240'923.20
Formation et autres charges du personnel	11'331.15	14'359.50
Total au 31 décembre	2'176'301.30	2'128'908.75
Rémunération brute totale de la Direction (2 personnes)	420'668.00	414'127.20
Rémunération la plus élevée; Directeur	259'000.00	256'190.00



La société est affiliée à AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, dans le but d'appliquer la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations et d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Les risques techniques d'invalidité et décès sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. La Fondation collective supporte le risque de placement. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut être totalement exclu, ce qui nécessiterait des mesures d'assainissement et éventuellement une obligation de versements complémentaires des sociétés affiliées.

	2019	2020
Coût de la prévoyance professionnelle de la Direction	74'325.75	75'101.65
dont coût de la prévoyance professionnelle du Directeur	42'595.70	43'724.00
Coût de la prévoyance professionnelle des employées et employés	162'927.40	165'821.55

20. Conseil d'Administration

Les indemnités pour les membres du CA relèvent de deux tarifs : CHF 450.– net pour une séance inférieure à 4 heures et CHF 600.– net pour une séance supérieure à 4 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 580.– net par jour, pour 8 heures de travail. Le Président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2019	2020
Indemnités nettes forfaitaires Présidents et frais de bureau	81'240.00	95'160.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	64'766.95	69'876.95
Sous-total	146'006.95	165'036.95
Charges sociales sur indemnités CA	21'285.45	25'138.95
Frais de déplacements, représentation, réunions et formation	23'673.95	13'824.15
Total	190'966.35	204'000.05

Indemnités nettes individuelles versées :		
Rabaglia Denis, Président de la SSA, Président de la Commission Audiovisuelle, Président de la Commission de Communication jusqu'en décembre 2019	45'240.00	48'720.00
Horváth Zoltán, administrateur, Vice-Président	12'490.00	11'910.00
Berger Fabienne, administratrice	5'550.00	4'950.00
Bernasconi Fulvio, administrateur	2'880.00	4'680.00
Besson Arthur, administrateur	2'550.00	4'950.00
Bugnon Christophe, administrateur, Président de la Commission Scène	27'510.00	30'540.00
Crelieu Louis, administrateur jusqu'en mai 2019	3'450.00	0.00
Goël Stéphane, administrateur	4'950.00	5'550.00
Hildbrand Marie-Eve, administratrice	4'530.00	6'930.00
Jaccoud Antoine, administrateur	2'550.00	6'000.00
Mermet Gérard, administrateur	3'600.00	3'600.00
Mitchell Stéphane, administratrice, Présidente de la Commission de Communication dès janvier 2020	4'800.00	13'350.00
Pinsard Marielle, administratrice	4'350.00	4'650.00
Pulver Manon, administratrice	6'000.00	5'100.00
Robert Yves, administrateur	6'570.00	5'550.00
Sous-total	137'020.00	156'480.00
Frais de bureau facturés	8'986.95	8'556.95
Total versé	146'006.95	165'036.95

Autres montants versés aux membres du Conseil d'Administration

Honoraires versés pour conseils juridiques	2019	2020
Philippe Zoelly, administrateur - Conseiller juridique M ^e Zoelly n'est pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseiller juridique. Le montant est compris dans les « Autres charges administratives ».	40'000.00	40'000.00



21. Autres charges administratives

	2019	2020
Frais de l'Assemblée générale et du rapport annuel	30'455.71	24'783.05
Frais de locaux	266'412.62	251'491.72
Maintenance infrastructure	53'017.50	18'954.70
Maintenance soft sur mesure	16'188.65	11'506.40
Frais d'informatique	49'801.80	28'102.05
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	2'405.00	2'025.00
Honoraires organe de révision	14'701.05	14'000.00
Conseils de la fiduciaire	538.50	1'500.00
Conseils juridiques	40'000.00	40'000.00
Avis de droit	21'328.25	0.00
Honoraires divers	14'837.55	29'849.58
Contentieux	1'049.55	690.05
Projets	14'238.00	32'075.40
Autres charges administratives	250'697.40	189'248.02
Total au 31 décembre	775'671.58	644'225.97

22. Produits exceptionnels

	2019	2020
Rabais charges locatives et autres produits exceptionnels	12'001.05	31'715.86
Total au 31 décembre	12'001.05	31'715.86

INFORMATIONS DIVERSES

CONTRATS À LONG TERME

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	2019	2020
Baux fixes jusqu'au 28.02.2024	907'458.19	689'668.19
Total au 31 décembre	907'458.19	689'668.19

Les baux en vigueur au 31 décembre 2020 relatifs aux locaux loués à la Rue centrale 12-14, 1003 Lausanne, arrivent à échéance le 28.02.2024. Sans résiliation des parties, ils se renouvellent tacitement de 5 ans en 5 ans.

ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'Administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leur impact sur les états financiers.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

DIRECTIVES DE PLACEMENT DES LIQUIDITÉS

Les directives internes de placement des liquidités, établies et approuvées par le Conseil d'Administration, sont respectées.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Depuis la date de clôture et jusqu'à la date de la révision, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.



10.7 RAPPORT DE SITUATION DE LA DIRECTION

La SSA a su faire preuve de réactivité pour réagir aux effets désastreux de la pandémie dans plusieurs secteurs. Les perspectives d'un retour à une certaine normalité sont difficiles à pressentir, mais dans le domaine du spectacle, cette évolution ne se fera pas avant la saison 22/23 au mieux. Notre coopérative se joindra aux autres secteurs durement affectés pour demander la prolongation et l'amélioration des soutiens.

La gestion collective volontaire se maintient à un niveau satisfaisant malgré de fortes fluctuations constatées dans l'utilisation de notre répertoire, qui ont catalysé la révision de certains systèmes de répartition. Les contrats avec les diffuseurs les plus importants ont pu être renouvelés à des conditions satisfaisantes pour les deux prochaines années au moins. La SSA poursuit l'optimisation des processus dans ce secteur.

L'explosion de la consommation culturelle en ligne en raison des interdictions sanitaires est intervenue au moment de la délicate transition vers un nouveau système de rémunération obligatoire sous surveillance étatique pour la vidéo à la demande. Or, ce changement légal apporte son lot d'inconnues et de lenteurs. Le tarif sera, au mieux, approuvé à la fin de l'année 2021 et la perception mise en œuvre en 2022. La question du règlement de la période transitoire reste à ce stade sans réponse pour de nombreuses offres. La SSA a augmenté sa force de travail pour accompagner activement cette évolution. Toutefois, la crainte que les exploitations délinéarisées soient significativement moins rémunératrices que les diffusions linéaires persiste.

Crédits

PHOTOGRAPHIES

Les images illustrant ce rapport annuel évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'autrices et auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par l'équipe de rédaction en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

page 12: *Confinage, une revue romande*, écrit et mis en scène par Blaise Bersinger, co-écrit par Sébastien Corthésy, Benjamin Décosterd, Nathanaël Rochat, Alexis Rime, Simon Romang, Thomas Wiesel et Alexis Junod, chorégraphie Mai Nguyen. Production La Nouvelle Revue de Lausanne. (Photo: Carole Parodi)

page 15: *Petite Sœur*, écrit et réalisé par Stéphanie Chuat et Véronique Reymond. Prod. Vega Film/RTS/SRG SSR/ARTE G.E.I.E. (Photo: Vega Film)

page 20: *Amazonian Cosmos*, documentaire écrit et réalisé par Daniel Schweizer. Prod. Amka Films/Horizon2Films/RSI/RTS. (Photo: Amka Films)

IMPRESSUM

Rédaction

Jürg Ruchti, Patrick Willy, Denis Rabaglia, Christophe Bugnon, Stéphane Mitchell, David Busset, Nathalie Jayet

Avec la collaboration de

Cécile Buclin, Carlo Capozzi, Marie Genton, Sandra Gerber, Nalini Menamkat

Coordination

Marie Genton

Traduction allemande

Nicole Carnal, Nathalie Jayet
Relecture: Nathalie Jayet, Jan Kaempf

Correctrice

Adrienne Bovet

Graphisme

Inventaire Communication visuelle Sàrl

Impression

PCL Presses Centrales SA

Clôture de rédaction: 18 mars 2021

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • www.ssa.ch

